



## **DISPOSITIF DE SUIVI ET PARCOURS DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION**

### **1. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE SUIVI DES TITULAIRES DE LA CERTIFICATION**

Le Collège Ostéopathique de Provence effectue plusieurs enquêtes auprès de ses promotions diplômées. Ces questionnaires réalisés à 6, 12 et 24 mois après l'octroi de la certification ont pour but de récolter des informations qualitatives et quantitatives sur l'insertion professionnelle de nos diplômés, de répondre aux obligations réglementaires de l'enregistrement du dossier au RNCP et permettent également à l'école d'identifier des points d'amélioration sur les processus qualité de formation.

L'objectif est d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur parcours professionnel.

Au cours de leur cursus, les étudiants sont informés de l'importance de répondre à l'enquête d'insertion.

Toutefois, la récolte des informations auprès des diplômés n'est pas toujours facile pour des raisons multiples liées à l'entrée dans la vie active, au passage du statut d'étudiant à celui de professionnel et à l'engagement que demande la pérennisation de leur activité. De plus, construire une enquête nécessite un savoir-faire particulier. Lors de notre premier dépôt, nous avons pu identifier, a posteriori, que nos questionnaires pouvaient et devaient gagner en pertinence et que la méthode de recueil des données n'était pas suffisamment optimale.

C'est pourquoi depuis le début de l'année 2020 nous avons réorganisé notre processus, en externalisant les enquêtes d'insertion professionnelles pour que l'élaboration du questionnaire, les sondages et le traitement des données soient gérés par un organisme indépendant.

Cet organisme s'est attaché à appliquer la méthodologie propre à la construction des questionnaires d'enquête. Des questions portent précisément sur les divers statuts et activités professionnelles (libérales, salariées...), les revenus, les lieux d'implantation, et les éventuels diplômes universitaires obtenus.

Cette enquête a été envoyée par mail sous forme de lien pour permettre aux anciens étudiants d'y répondre directement en ligne. En cas de non-réponse dans les 8 jours, un consultant a eu la charge de contacter les diplômés afin de les relancer ou pour leur permettre de réaliser le questionnaire par téléphone.

Les données recueillies ont ensuite été analysées de manière globale et anonyme pour identifier le devenir professionnel des jeunes ostéopathes.



Le processus d'enquête garantit la confidentialité des informations transmises.

Nous présentons dans ce dossier les enquêtes d'insertion professionnelle à 6 et 24 mois de la promotion certifiée en juillet 2017, à 6 mois de la promotion certifiée en juillet 2018, et à 6 mois de la promotion certifiée en juillet 2019.

## 2. UTILISATION DE CE DISPOSITIF

### A. Évolution du placement des titulaires de la certification sur les trois dernières promotions

Pourcentage des répondants :

- 83,82% des diplômés de juillet 2017
- 81% des diplômés de juillet 2018
- 85,71% des diplômés de juillet 2019

Ayant répondu au questionnaire :

- 92,98% des diplômés de la promotion certifiée en juillet 2017 parmi les répondants ont une activité professionnelle 6 mois après l'obtention du diplôme, et parmi ces personnes, 94,34% ont une activité d'ostéopathe. A 24 mois, cette activité d'ostéopathe s'élève à 96,49% pour cette promotion ;
- 96,55% des diplômés de la promotion certifiée en juillet 2018 parmi les répondants ont une activité professionnelle à 6 mois, cette activité étant pour tous une activité d'ostéopathe ;
- 85,71% des diplômés de la promotion certifiée en juillet 2019 parmi les répondants ont eu une activité professionnelle à 6 mois, cette activité étant pour tous une activité d'ostéopathe ;
- Les répondants de la promotion certifiée en juillet 2017 n'ayant pas d'activité professionnelle 6 mois après l'obtention du diplôme (4 diplômés) ont soit déménagé à l'étranger, soit fait le choix de prendre des vacances, soit étaient en attente d'une réponse concernant leurs conditions d'installation. Les répondants n'ayant pas d'activité d'ostéopathe travaillent tous en tant que saisonniers.
- Les répondants de la promotion certifiée en juillet 2018 n'ayant pas d'activité professionnelle d'ostéopathe 6 mois après l'obtention de leur diplôme (2 diplômés) étaient en attente d'une réponse concernant leurs conditions d'installation.
- Les répondants de la promotion certifiée en juillet 2019 n'ayant pas d'activité professionnelle d'ostéopathe 6 mois après l'obtention de leur diplôme (6 diplômés) ont soit fait le choix de poursuivre leurs études, soit pris des vacances, soit étaient en attente d'une réponse concernant leurs conditions d'installation.

## B. Analyse globale des placements dans les 6 mois après l'octroi de la certification professionnelle

Promotions	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant principalement les activités visées par la certification à 6 mois	Rémunération nette annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées à 6 mois
2017	68 dont 57 répondants	50	10257,88€
2018	72 dont 58 répondants	56	10698,75€
2019	49 dont 39 répondants	36	9036,39€

## C. Analyse et contextualisation des données

### - Promotion 2017 :

6 mois après l'obtention de leur certification, le revenu prévisionnel net annuel (on parle de prévisionnel en raison de la création d'entreprise qu'implique le début d'activité : cf 1.) induit des données réelles renseignées par les jeunes professionnels diplômés en juillet 2017 est de 10257,88€ ; sachant que l'ostéopathie représente en moyenne 79% de leur activité et que seuls 56% sont à temps plein en tant qu'ostéopathes. **A 12 mois, la rémunération nette annuelle est réellement de 17341,94€ et à 24 mois, et la rémunération nette annuelle est réellement de 26721,71€.**

### - Promotion 2018 :

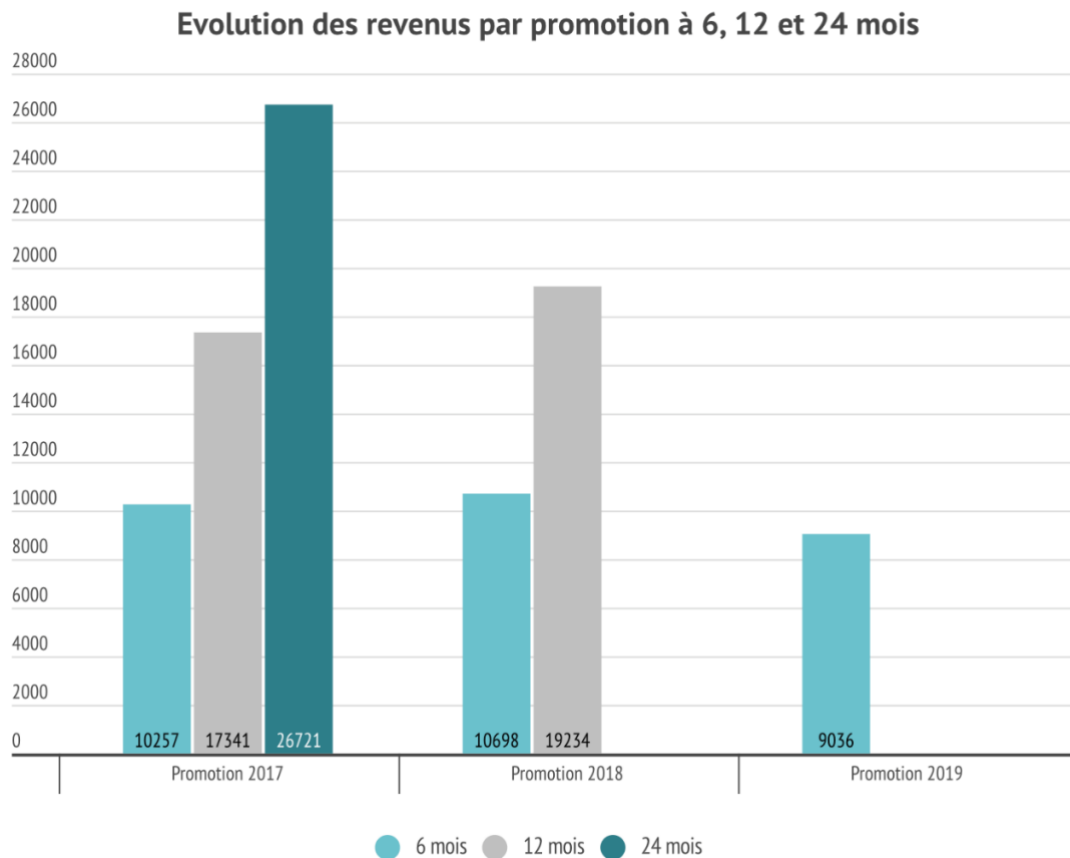
6 mois après l'obtention de leur certification, le revenu prévisionnel net annuel (cf 1.) des jeunes professionnels diplômés en juillet 2018 est de 10698,75€, sachant que l'ostéopathie représente en moyenne 83% de leur activité et que seuls 66% sont à temps plein en tant qu'ostéopathes. **A 12 mois, la rémunération nette annuelle est de 19234,05€.**



- Promotion 2019 :

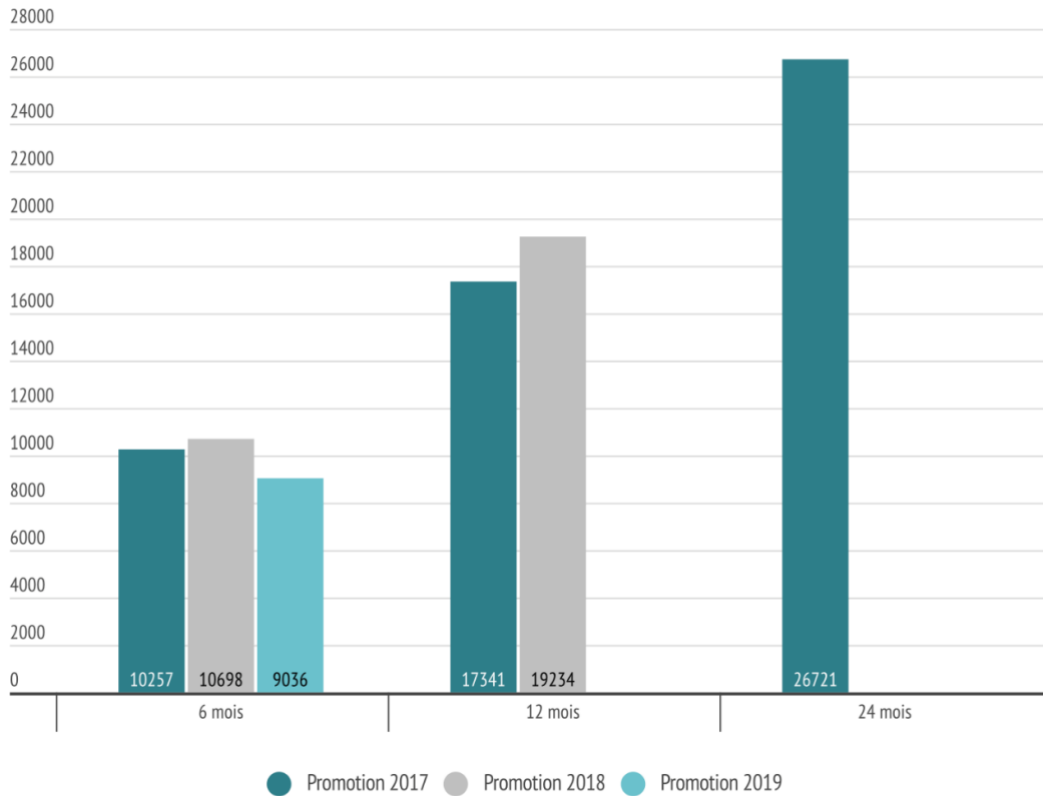
Quant aux jeunes diplômés de la promotion 2019, 6 mois après l'obtention de leur certification, leur revenu prévisionnel net annuel (cf 1.) est de 9036,39€ ; sachant que l'ostéopathie représente en moyenne 84% de leur activité et que seuls 63% sont à temps plein en tant qu'ostéopathes. Ce revenu prévisionnel est certes, plus faible que celui des deux promotions précédentes, **mais n'oublions pas que le montant réel de la première année atteindra entre 17000 et 19000€ au vu des données des promotions précédentes.**

Il est difficile d'avoir une idée précise de la rémunération d'un ostéopathe et plus particulièrement dans les mois qui suivent le début de l'activité. Les raisons de cela seront développées plus bas. Néanmoins, grâce aux enquêtes effectuées auprès des promotions 2017 et 2018, **on constate que les revenus, passés les 6 premiers mois, ont tendance à se développer de manière exponentielle.**





### Evolution des revenus des 6, 12 et 24 mois



Plusieurs motifs peuvent expliquer cette situation :

1. Le métier d'ostéopathe s'exerce très peu sous le statut de salarié. En effet, **la profession induit généralement une création d'activité (pour en moyenne 91% des cas)** qui nécessite du temps pour développer son activité, son réseau et sa patientèle ; ce implique parfois des rentrées d'argent contrastées.

Ainsi, sur la promotion certifiée en juillet 2017, parmi les informations collectées auprès des diplômés installés en tant qu'ostéopathes dans les 6 mois suivant leur certification, le statut d'auto-entrepreneur revient en majorité avec 58,18% des réponses, suivi de la profession libérale à 32,73% ;

Sur la promotion certifiée en juillet 2018, parmi les informations collectées auprès des diplômés installés en tant qu'ostéopathes dans les 6 mois suivant leur certification, le statut d'auto-entrepreneur revient en majorité avec 59% des réponses, suivi de la profession libérale à 31% ;

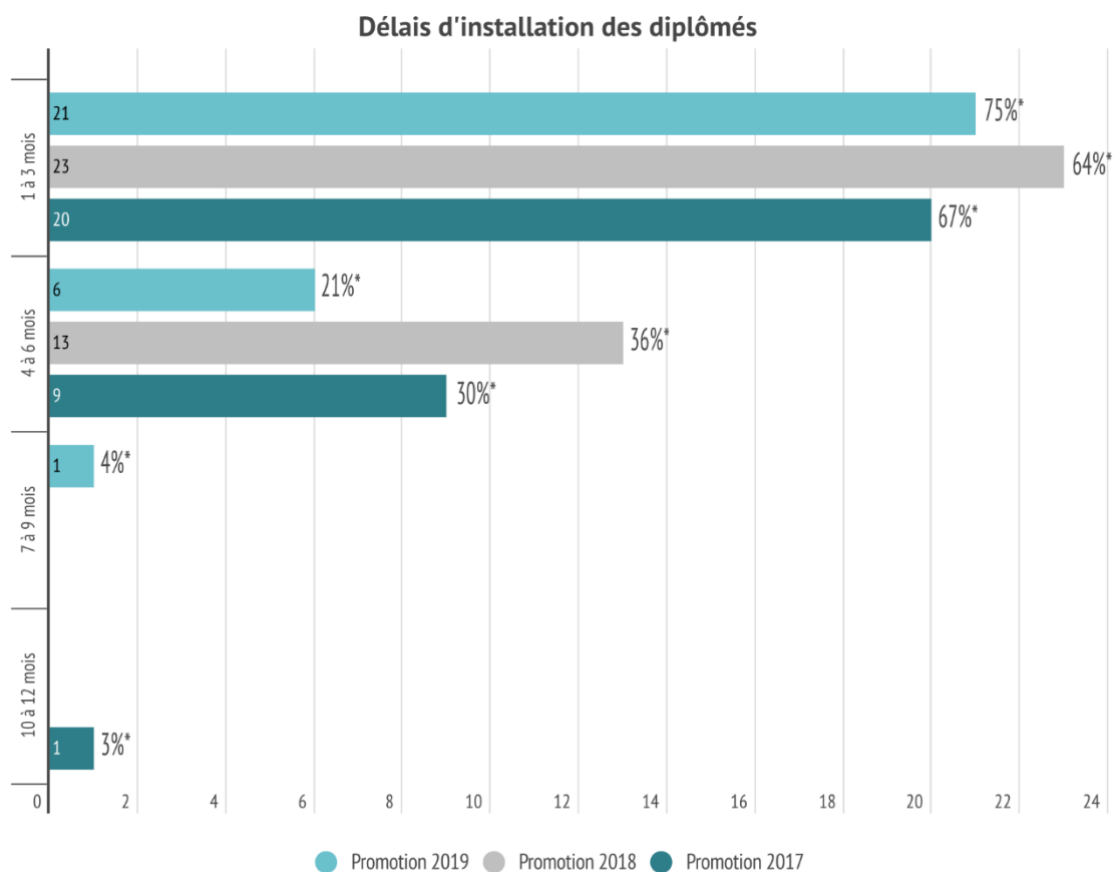
Sur la promotion certifiée en juillet 2019 parmi les informations collectées auprès des diplômés installés en tant qu'ostéopathes dans les 6 mois suivant leur certification, le statut d'auto-entrepreneur revient en majorité avec 66% des réponses, suivi de la profession libérale à 26% ;

Bien que certains professionnels exercent en entreprise ou en tant que salarié, la norme reste d'exercer en tant qu'auto-entrepreneur ou en profession libérale.

2. De plus, sur l'ensemble des promotions certifiées en 2017, 2018 et 2019, un nombre conséquent de jeunes diplômés a démarré son activité plusieurs semaines après l'obtention de la certification. Les principales raisons évoquées, dans l'ordre d'importance toutes promotions confondues sont :

- Vacances (pour 30% des jeunes diplômés en juillet 2017, 33% des diplômés en juillet 2018 et 24% des diplômés en juillet 2019)
- Lieu d'installation non identifié (pour 23% des jeunes diplômés en juillet 2017, 22% des diplômés en juillet 2018 et 24% des diplômés en juillet 2019)
- Recherche de structure – cabinet pluridisciplinaire, entreprise etc. – (pour 16% des jeunes diplômés en juillet 2017, 19% des diplômés en juillet 2018 et 19% des diplômés en juillet 2019)

Ainsi, pour ces motifs, 62% des étudiants de la promotion certifiée en juillet 2017, 64,29% des étudiants de la promotion certifiée en juillet 2018, et 77,78% des étudiants de la promotion certifiée en juillet 2019 ont démarré leur activité **après le mois d'obtention du diplôme**.



\* répartition des diplômés par promotion qui se sont installés après le mois d'obtention du diplôme



**Le délai moyen d'installation est donc de 79 jours (soit 2,6 mois environ) après l'obtention du diplôme.** Ce délai est plutôt cohérent compte tenu du temps que nécessite la création d'entreprise (faisabilité et viabilité de 1 à 2 ans) et la mise en route d'une nouvelle activité (phase de développement de 2 à 5 ans selon les études de création d'entreprise). De plus, après l'analyse des données de l'enquête, il s'avère que certains répondants n'ont réellement travaillé qu'un ou deux mois sur les six qui suivent l'obtention du diplôme. Or les données de l'enquête à 6 mois peuvent être interprétées comme traduisant de faibles revenus alors qu'il s'agit de données liées à une création d'activité sur 3,4 mois en moyenne. **Ces montants ne reflètent pas la réalité après plusieurs mois d'installation.**

**Malgré ce délai d'installation de 2,6 mois, on constate, pour la promotion certifiée en 2017, une évolution positive de 169% entre le revenu prévisionnel annuel à 6 mois et le revenu réel des 12 premiers mois ; ainsi qu'une évolution positive de 154% entre le revenu réel à 12 mois et celui à 24 mois. L'évolution entre le revenu prévisionnel annuel à 6 mois et le revenu réel à 24 mois est, elle, de 260%.**

**De même, pour la promotion certifiée en juillet 2018, on constate une évolution de 179,7% entre le revenu prévisionnel annuel à 6 mois et le revenu réel des 12 premiers mois.**

3. Autres données à prendre en compte :

- La nécessité de s'associer à d'autres professionnels du milieu paramédical ou médical pour développer plus rapidement son réseau et sa patientèle : il s'avère, en effet, que toutes promotions confondues, le cadre d'exercice le plus répandu est celui du cabinet pluridisciplinaire et/ou des cabinets regroupant plusieurs ostéopathes (34,5% des répondants).
- La nécessité de diversifier le cadre d'exercice : les jeunes professionnels sont nombreux à exercer dans plusieurs cabinets en même temps, ou à cumuler le travail en cabinet, ainsi qu'à l'hôpital et/ ou dans l'enseignement, par exemple.

4. En termes d'implantation géographique, un grand nombre d'interrogés est resté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Le pourcentage de jeunes diplômés implantés en tant qu'ostéopathes en région PACA, 6 mois après l'obtention du diplôme est de 64,91% (40,35% uniquement dans les Bouches-du-Rhône) pour la promotion certifiée en juillet 2017 ; de 65,52% (41,38% uniquement dans les Bouches-du-Rhône) pour la promotion certifiée en juillet 2018 ; et de 66,67% (52,38% uniquement dans les Bouches-du-Rhône) pour la promotion certifiée en juillet 2019.

Les jeunes professionnels parviennent mieux à s'installer dans de plus petites villes ou en zone rurale que dans de grandes villes. Et, bien que la Provence et plus particulièrement le département des Bouches du Rhône forment un territoire plutôt concurrentiel pour le secteur ostéopathe, les jeunes diplômés parviennent tout à fait à s'implanter dans la région.